

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Considérant qu'il est opportun de réglementer l'utilisation du city-stade communale dans l'intérêt des usagers et des riverains.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le Capello-stade est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions. Ce site n'est pas surveillé.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les conditions. Ils acceptent notamment les risques liés à la pratique des activités proposées et en assument l'entière responsabilité.

La charte d'utilisation sera affichée sur le panneau d'affichage du Capello-stade, en mairie et sur le site internet de la commune.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

Le Capello-stade permet la pratique de plusieurs sports : le basket-ball, l'athlétisme, le football, le volley-ball et le handball.

Un filet de volley-ball est disponible en mairie. Au secrétariat, l'emprunteur devra indiquer son nom, son prénom, son numéro de téléphone et donnera une caution de 10 euros qu'il récupérera à la date de retour du filet (une semaine d'emprunt maximum). Il sera responsable du filet le temps de l'emprunt. Si le filet revient abîmé, la caution sera gardée par la mairie. Dans le cas où le filet ne serait pas rendu au septième jour écoulé, un appel téléphonique sera passé à l'emprunteur. Si aucun retour n'est effectué, la caution sera encaissée et l'emprunteur sera exclu du Capello-stade.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES ET HORAIRES

Le site est accessible tous les jours y compris le week-end à partir de 10h00 jusqu'à 20h et 21h00 le samedi. La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage (nuisance sonore). L'accès au Capello-stade pourra être interdit sans préavis pour les motifs suivants : intempéries, travaux d'entretien ou trouble de l'ordre public.

Les personnes mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

L'accès au Capello-stade et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 10 ans **sauf** sous la responsabilité d'un parent ou d'une tierce personne majeure.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

Les manifestations de type spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournois..., ne peuvent être organisées sans autorisation de la Mairie, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre.

Lors des manifestations organisées par la commune, le Capello-stade sera réservé exclusivement au déroulement de celle-ci. Toute autre utilisation sera interdite pendant la durée de la manifestation.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ORDRE ET DE SECURITE

Les lieux doivent être maintenus propres. Aucun détritrus ne sera accepté sur le site : les déchets seront à déposer dans la poubelle prévue à cet effet. D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport et les activités proposées dans le respect des autres et du matériel. Les règles usuelles de circulation et de priorité devront être appliquées.

Il est formellement interdit dans l'enceinte du Capello-stade:

- De modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles de structures, de matériel non adaptés ou hors normes;
- De troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores;
- De fumer et de faire des feux;
- De consommer de l'alcool ou d'introduire des bouteilles, flacons en verre, cannettes;
- D'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives notifiées ci-dessus;
- D'escalader ou de grimper sur les panneaux de basket, buts, ou rambardes;
- Les animaux même tenus en laisse, les rollers, planches à roulettes, trottinettes, vélos, cycles et engins motorisés.

En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles, les usagers ou toute personne qui constate ces dégâts seront tenus d'avertir la mairie au 02 40 58 33 05.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Tout manquement au respect d'utilisation entraînera un rappel à l'ordre avec obligation pour l'utilisateur de s'y conformer.

Le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants.